SÉNAT.

Salle des comités No 370. Le vendredi, 18 février 1921.

Le Comité permanent des débats et des comptes rendus a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. H. BEIQUE, Président.

Avec la permission du Sénat, il est Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:-

SÉNAT.

Salle des comités No 370. Le vendredi, 18 février 1921.

L'e Comité permanent de régie interne et des dépenses imprévues a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANIEL,

Président.

Avec la permission du Sénat, il est Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Daniel, du Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:-

SÉNAT,

Salle des comités No 370. Le vendredi, 18 février 1921.

Le Comité permanent de la salubrité publique et de l'inspection des aliments a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DANTEL, Faisant fonction de président.

Avec la permission du Sénat, il est Ordonné que les règles 24 (a) et (h) soient suspendues relativement au dit rapport. Ledit rapport est alors adopté.

L'honorable M. Bostock, président du Comité permanent des banques et du , commerce présente son premier rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:-